

DECISION MUNICIPALE n°D20251013-130

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Samedi 10 janvier 2026	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Un temps pour soi	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition d'une salle relative à l'accueil des activités du partage de la galette par l'association Un Temps pour soi, 2 Rue du Mas Rouge, 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil des activités organisées par l'association Un Temps pour soi dans la salle Henri Cueco du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune

Fait à Ussel, le 13 octobre 2025

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE